



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 8 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 18 décembre 2017 de : 20h00 à : 21h25

Lieu : Salle du Charron

Présidence :	M. Antonio Angelo
Vice-Présidence :	M. John Kummer
Secrétaire :	M. Sean Sidler
Présents :	Mmes et MM. Angelo, Cacitti, Chaoui-Corpataux, Enhas, Fauchier-Magnan, Jaussi, Leiser, Levrat, Lima, Marquis, Miche, Piccot, Riat, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux
	M. C. Lambert, Maire M. P. Malek-Asghar, Vice-Maire Mme O. Enhas, Conseillère administrative M. F. Lavanchy, Secrétaire général
Absents / Excusés :	Mme L. Monnot-Crespi MM. G. Chappatte, C. Sudan
Rédaction PV :	Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Désignation de l'organe de contrôle pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
5. Bouclements de crédits
6. Crédit de Frs 514'300.- destiné à alimenter le Fonds inter-communal pour le développement urbain (FIDU)
7. Crédit de Frs 58'290.- destiné à la reconstruction d'un collecteur EP route de Suisse / chemin de Braille
8. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Mme L. Monnot-Crespi et MM. G. Chappatte et C. Sudan sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h28. M. Lima arrive à 20h45.

75 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017 (21 votants)

Le PV de la séance du 20 novembre 2017 est accepté par 19 oui et 2 abstentions.

76 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

• **Décisions de l'ACG : droit d'opposition des Conseillers municipaux**

Le Président rappelle, selon l'article 79 de la LAC (Loi sur l'administration des communes), que les Conseillers municipaux ont jusqu'au 5 février 2018 pour faire part de leur droit d'opposition aux décisions de l'ACG prises lors de l'AG du 28 novembre dernier :

- Travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus pour un montant de Frs. 60'000.-
- La mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la Police et des APM pour un montant de Frs. 880'000.-.

Ces sommes sont prélevées du Fonds intercommunal.

• **Fête de l'Escalade**

Le Président relève avec satisfaction que les membres du CM ont à nouveau mené à bien la Fête de l'Escalade qui trouve un grand écho auprès de la population. Il remercie aussi les Services de la commune ainsi que l'ADER (Association pour le développement de l'économie régionale) qui, comme d'habitude et avec succès, a organisé le concours de déguisements si cher aux enfants. A tous un grand merci !

77 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert, Maire

Urbanisme et aménagements :

Sélection d'un nouveau site de décharge à ciel ouvert des mâchefers dans le canton de Genève :

M. Lambert fait un état de la situation concernant la sélection du nouveau site de décharge bioactive dont malheureusement Versoix fait partie. Il rappelle que le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) a sélectionné 3 sites potentiels pour mener des investigations géologiques complémentaires afin de déterminer un site

de stockage des mâchefers d'environ un million de mètres cube dans le canton de Genève, en remplacement de la décharge du Nant de Châtillon qui arrive à saturation en 2019. Les mâchefers sont les résidus relativement solides issus des ordures ménagères incinérées, encore pollués et toxiques, qui traversent des processus chimiques et biologiques qui nécessitent des installations particulières. Suite à une analyse multicritères par le canton, trois sites ont été sélectionnés pour y conduire des investigations géologiques et techniques complémentaires afin de désigner le site définitif. Les critères retenus sont liés au périmètre d'exploitation, à l'infrastructure et à ses raccordements, à l'impact sur l'environnement, au trafic de camions, à quelques incidences locales et régionales, aux coûts et à la phase de construction.

Les sites retenus, situés en zone agricole (champs cultivés) et forestière (double législation restrictive) sont les suivants :

- Site dit « Bourdigny », à Satigny
- Site dit « Longs-Prés », à Versoix
- Site dit « Forêt Collex-Bossy », à Collex-Bossy

M. Lambert confirme que les communes concernées se sont mobilisées pour s'opposer à ce choix tout en prônant le développement de techniques alternatives de recyclage des mâchefers. Une lettre ouverte, relayée également dans les médias, a été adressée au Conseiller d'Etat, M. L. Barthassat et les communes restent dans l'attente d'informations complémentaires. Les agriculteurs concernés ont également été informés. Les éléments seront transmis par M. Lambert au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

Flâneur d'or 2017

Cette récompense, octroyée aux aménagements d'espace public favorisant les liaisons piétonnes, a été attribuée à la commune de Versoix pour les aménagements de Versoix Centre-Ville (la Treille), avec mention. Les critères de sélection ainsi que l'extrait du rapport du jury sont disponibles pour consultation.

Quartier Lachenal - Dégallier

M. Lambert invite la population à prendre connaissance des suites liées aux ateliers participatifs du projet de quartier Lachenal-Dégallier. Une présentation publique a lieu le 19 décembre à 18h30 à la salle communale Lachenal. Par ailleurs, la « Maison du Projet », située au 6 chemin Dégallier, sera ouverte les 20 et 21 décembre de 16h00 à 20h00.

Urbanisme et transports :**Ligne U**

M. Lambert signale que la ligne U a franchi le cap des 200'000 voyageurs, ce qui est de bon augure.

Culture :**Caves de Bon-Séjour**

M. Lambert signale que le programme d'activité des Caves de Bon-Séjour reprendra le vendredi 19 janvier 2018.

Galerie du Boléro

Vernissage de l'exposition « Peuples premiers d'Amazonie » le 20 janvier 2018 de 16h00 à 19h00. Conférence et documentaire le 21 janvier 2018 à 16h00.

Sécurité :**Radars préventifs**

M. Lambert signale que les anciens radars préventifs restent installés dans le quartier de Versoix Centre-Ville. Suite à la demande d'habitants du quartier du Nant-de-Crève-Cœur, des contrôles seront effectués à cet endroit afin d'anticiper notamment les limitations de vitesse liées aux travaux de requalification de la route de Suisse.

Deux nouveaux radars commandés dans le cadre du crédit Versoix Centre-Ville ont été installés dans le secteur chemin de Montfleury / Route de l'Etraz avant la mise en place des limitations de vitesse.

Les quatre radars ayant fait l'objet d'une commande complémentaire seront installés dès le vendredi 22 décembre 2017 et seront calibrés pour être en fonction dès la mise en service de la déviation liée à la phase 2 des travaux de la route de Suisse, le 15 janvier 2018.

M. Malek-Asghar, Vice-Maire

Pas de communication.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative**Travaux :****Route de Suisse**

Mme Enhas signale que la première étape de la route de Suisse, qui va de la frontière vaudoise jusqu'au chemin de Montfleury, sont en voie de finition avec la pose de béton désactivé côté lac et la mise en place de l'éclairage public. Les plantations d'arbres viendront terminer cette première phase début 2018, en fonction de la météo.

Une séance d'information publique concernant la phase 2 a eu lieu le 5 décembre dernier au Collège des Colombières, en présence des services cantonaux.

Cette deuxième phase concerne un important tronçon de plus de 900 mètres allant du chemin de Montfleury jusqu'à la route de Sauverny. Cette étape sera plus compliquée au quotidien car il ne sera plus possible de conserver la circulation en double sens. Un sens unique

« Genève – Vaud » sera assuré. Tous les véhicules provenant du canton de Vaud seront systématiquement déviés. La mise en place d'une importante signalisation sur toute la commune est d'ores et déjà prévue avec la pose de plus de 200 panneaux de déviation et d'information concernant les itinéraires conseillés. Un itinéraire spécifique est également prévu pour les cyclistes. Des modifications importantes sur le parcours du bus sont à prévoir : les arrêts « Montfleury » et « Port Choiseul » ne seront plus desservis, l'arrêt « Pont-Céard » sera déplacé à la route de Sauverny.

Mme Enhas remercie chacune et chacun de se référer aux informations transmises sur le site de la Mairie et de faire preuve de beaucoup de patience pendant cette phase d'apprentissage des nouveaux itinéraires.

Quartier du Bourg

Mme Enhas signale qu'un important chantier est mené depuis plusieurs semaines par les SIG. La fin de travaux se profile avec la pose de nouveaux raccordements électriques. Dès le début 2018 il est prévu le remplacement des branchements du gaz à la rue des Boucheries. La pose de béton désactivé sur tout le secteur du Bourg sera ensuite effectuée en fonction de la météo.

Social :

Paniers de Noël

La commune a désiré cette année encore réitérer sa participation à l'action « Paniers de Noël » organisée par la Croix-Rouge genevoise en faveur des personnes vivant dans la précarité. A Versoix, 97 familles ont reçu ces paniers garnis confectionnés par les bénévoles de la Croix-Rouge genevoise.

Sports et Manifestations :

FC Versoix :

Mme Enhas signale que l'équipe de filles des Juniors B du FC Versoix est qualifiée pour les poules finales de qualifications pour la Coupe Suisse Junior. Bravo ! L'évolution de cette équipe prometteuse sera suivie avec beaucoup d'attention.

Voile:

Mme Enhas informe d'une très belle performance dans le domaine de la voile : le 23 novembre dernier Justine Mettraux, versoisienne et membre du CNV, et son coéquipier Bertrand Delesne sont arrivés en quatrième position de la transat Jacques Vabre après 18 jours passés en mer. 27 bateaux ont pris part à ce parcours qui reliait Le Havre à

Salvador de Bahia au Brésil (4'350 miles). Toutes nos félicitations pour ce magnifique exploit sportif !

M. Lambert rappelle que chacune et chacun est cordialement invité à partager la Soupe du 1^{er} janvier à la salle Lachenal de 17h00 à 21h00. Le CA présentera ses vœux pour la nouvelle année à cette occasion.

78 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DE L'ORGANE DE CONTROLE POUR LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

La société Fiducior SA arrivant au terme de son cinquième mandat en tant qu'organe de contrôle de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, il s'agit de désigner un nouvel organe de contrôle, conformément à ses statuts. La Fondation propose la société Experco Partenaires SA, sise à la rue du Valais 9, 1202 Genève. Cette société, inscrite à l'Ordre genevois de la Chambre fiduciaire, a une grande expérience dans le domaine des EMS.

Préavis des Commissions :

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 décembre 2017, a accepté cette proposition à l'unanimité.

Discussion :

Néant.

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX »

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 25 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix ;

Vu la volonté de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de changer d'organe de révision, la Société Fiducior SA actuellement en charge du contrôle des comptes ayant déjà effectué cinq mandats ;

Vu le courrier adressé par le Président de la Fondation au Conseil administratif de la Ville de Versoix le 14 novembre 2017, pour lui demander de porter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 14 décembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Accepté à l'unanimité (22 votants)

1. De valider en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, la société Experco Partenaires SA, sise à la rue du Valais 9, 1202 Genève.

79 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

BOUCLEMENTS DE CRÉDITS

M. Malek-Asghar présente le traditionnel bouclement de crédits du mois de décembre. Il précise qu'une économie totale de Frs. 575'729.61 a été réalisée pour ces 16 crédits. Il est à noter que 3 crédits présentant de légers dépassements doivent être votés ce soir pour un montant total de Frs. 37'081.21. Tous les autres crédits sont bouclés dans le noir.

C'est au nom du CA que M. Malek-Asghar remercie le CM de faire bon accueil à ce bouclement de crédits.

Préavis des Commissions :

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 décembre 2017, a approuvé ce bouclement de crédits à l'unanimité.

Discussion :

Néant.

« Bouclement de seize crédits d'engagements »

LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

Propose l'approbation du bouclement des crédits listés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 33 et 35, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

Vu le total des dépassements s'élevant à Frs 37'081.21 et le total des économies s'élevant à Frs 575'729.61;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable du 28 novembre 2017;

Vu le préavis de la Commission Urbanisme et Transport du 29 novembre 2017 ;

Vu le préavis de la Commission Sports et Manifestations du 7 décembre 2017 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 14 décembre 2017;

Sur proposition du Conseil administratif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. Le bouclage de seize crédits tel que relevé dans le tableau annexé à la présente délibération qui a été validé par le Conseil Administratif dans sa séance du 22 novembre 2017 et qui présente une économie globale de Frs 538'648.40, soit des économies pour un montant total de Frs 575'729.61 et des dépassements pour un montant total de Frs 37'081.21 qui se détaille comme suit :

Coll. eaux usées Lombardes - ST-Loup	Frs	36'697.16
CSV-Réfection luminaires	Frs	384.05
Total	Frs	37'081.21

2. D'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires d'un montant total de Frs 37'081.21 pour couvrir ces dépassements.

3. D'amortir ces crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement

80

05.000.00

ADMINISTRATION GENERALE

CRÉDIT DE FRs 514'300.- DESTINÉ À ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)

M. Lambert rappelle que le FIDU a été entériné par un projet de loi au Grand Conseil entrée en vigueur en 2017. Ce fonds a été constitué suite à un accord entre le Conseil d'Etat et les communes. Il vise à corriger un frein à la création de nouveaux logements et à leur impact sur les équipements tels que les crèches, écoles, etc. en instaurant un mécanisme de compensation financière intercommunal.

Cette institution de droit public rassemble dans sa gouvernance 7 représentants des communes, de la Ville Genève et du Département. Le fonds est alimenté annuellement à hauteur de Frs. 23'000'000.- par les communes et Frs. 2'000'000.- par l'Etat.

Ce système de contribution est un pot commun fixé en fonction du nombre de d'habitants et de la capacité financière des communes avec un plafond à Frs. 7'000'000.- par commune. Il est distribué de façon forfaitaire par rapport aux nombres de logements produits et aux équipements et espaces publics qui accompagnent la construction de logements.

Cette année, la contribution de Versoix à l'effort des communes pour le logement et les infrastructures publiques qui ne font pas l'objet d'autres subventions publiques se monte à Frs. 514'300.-.

C'est au nom du CA que M. Lambert remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 décembre 2017, a approuvé de bonne grâce et à l'unanimité cette contribution obligatoire.

Discussion :

Néant.

« CREDIT DE FRs 514'300.- DESTINE A ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à maintes reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières viennent aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que les attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le terri-

toire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes. Ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximale de 7 millions par commune ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 14 décembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 514'300.- destiné au versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures

publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331 dès 2019.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point 1.

81 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRS 58'290.- DESTINE A LA RECONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR EP ROUTE DE SUISSE / CHEMIN DE BRAILLE

Mme Enhas indique que ce crédit concerne une demande de reconstruction d'un collecteur d'eau pluviale situé au chemin de Braille. Dans le cadre des travaux de la route de Suisse, la commune procède au contrôle de son système de canalisation pour s'assurer que toutes les installations existantes sont en conformité et en bon état. Cette démarche permettra une bonne coordination entre les éventuels travaux de réparation ou de remplacement des collecteurs et les travaux entrepris sur la route de Suisse. Le premier collecteur concerné nécessite un remplacement complet en raison de sa vétusté et de son sous dimensionnement. Afin de ne pas retarder le chantier de la route de Suisse, il a été décidé de réaliser ces travaux avant la présentation de la demande de crédit aux CM et Mme Enhas les remercie d'avance de tenir compte de cette situation particulière au vu des circonstances énoncées précédemment. La dépense, couverte par les loyers reversés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), se monte à Frs. 58'290.-.

Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 28 novembre 2017, a pris connaissance de cette demande de crédit. Il relève que la gestion du contrôle des collecteurs situés sur le territoire de la commune représente une grosse économie pour la com-

mune. La commission a accepté cette demande à l'unanimité.

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 14 décembre 2017, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

Néant.

**« CREDIT DE FRS 58'290.- DESTINE A LA RECONSTRUCTION
D'UN COLLECTEUR EP ROUTE DE SUISSE / CHEMIN DE
BRAILLE »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 89 et suivants, 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEAUX-GE L 2 05) ;

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Versoix, qui relève les actions d'amélioration et d'assainissement à entreprendre pour maintenir notre réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ;

Vu la nécessité de procéder à la reconstruction d'un collecteur EP route de Suisse / chemin de Braille ;

Vu le message joint à la présente qui décrit dans les détails les travaux qui seront réalisés au moyen de ce crédit, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 29 novembre 2017 ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 28 novembre 2017 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 14 décembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. De procéder à la reconstruction d'un collecteur EP route de Suisse / chemin de Braille, selon le descriptif joint à la présente délibération, version définitive vali-

dée par le Conseil administratif, en séance du 29 novembre 2017.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 58'290.-, destiné aux travaux d'assainissement mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser cette dépense nette de Frs 58'290.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de Frs 58'290.- TTC, après déduction du montant de la TVA préalable récupérée par le FIA, pour le compte de la Ville de Versoix, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 71.331 dès 2019.
5. De prendre acte que ce crédit (à l'exception de Frs 290.- attribué au Fonds de décoration) sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux. Ces loyers seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 71.452.

82 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- Pétition : « Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »

Le Président propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Discussion :

M. Kummer rappelle le contexte relatif à cette pétition ainsi que le facteur essentiel lié à la qualité des infrastructures. Les médecins genevois demandent la mise en œuvre de l'initiative 144 adoptée il y a 6,5 ans par le peuple genevois (création de pistes cyclables, de place de stationnements sécurisés et abrités pour les vélos et régulation des carrefours conçus pour encourager la mobilité douce). Il encourage les CM à accepter le renvoi de cette pétition tout en sachant que la mise en œuvre de cette initiative est en principe prévue dans le cadre de la définition du plan directeur communal.

M. Lambert prend acte de la pétition et observe que l'on remet le vélo au centre du village. Il relève la sensibilité du CA concernant la mobilité douce et confirme que le plan directeur communal traite d'un volet spécifique à la mobilité douce. Il espère ainsi que les Conseillers municipaux y seront très attentifs. L'intégration des itinéraires pour les piétons et les pistes cyclables est présente dans les différents travaux réalisés

dernièrement ainsi que dans les travaux de requalification de la route de Suisse. Par ailleurs, outre la promotion de « Versoix Roule », un projet de voie verte intercommunale est en cours avec le canton.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (23 votants).

- Résolution relative à la consultation ouverte à la population entre le 22 novembre 2017 et le 8 janvier 2018 par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) sur le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). »

M. Zimmermann prend la parole afin de présenter la résolution relative à la consultation ouverte à la population entre le 22.11.2017 et le 08.01.2018 par l'OFAC sur le PSIA. Il relève une certaine forme d'urgence et l'utilité pour les Conseillers municipaux d'exprimer le sentiment général, à savoir pour la population de Versoix, le rejet d'un projet qui va quasiment doubler la quantité de mouvements aériens dans le ciel de Versoix. Il souligne que cette proposition de résolution n'est pas polémique, ni marquée politiquement, mais dit que les nuisances devraient être maîtrisées, voire diminuées. Ainsi par souci de proximité avec la population versoisienne, il a paru utile de répondre avant l'échéance fixée par l'OFAC le 8 janvier prochain.

M. Zimmermann ajoute qu'en cas de non entrée en matière du CM, il encourage chaque CM à signer cette résolution à titre personnel et de la faire parvenir à l'OFAC.

M. Marquis considère que ce texte est inacceptable car il est anonyme. Il indique par ailleurs qu'aucun des responsables de partis n'a été informé de la teneur de ce texte.

M. Ricci constate que le délai pour les collectivités publiques est échu au mois de mars prochain. Il propose de traiter ce dossier au sein de la commission concernée en vue d'un vote du CM en février prochain.

Le Président soumet l'entrée en matière de cette résolution.

L'entrée en matière de cette résolution est refusée par 13 non, 7 oui et 3 abstentions (23 votants).

En s'adressant à M. Zimmermann, M. Lambert s'étonne de l'information qui circule concernant le délai mentionné ci-dessus. Il précise que le délai pour les autorités politiques est échu au 16 mars 2018. Par ailleurs, il ne comprend pas à quel titre M. Zimmermann entreprend une démarche indépendante. M. Lambert confirme enfin que le CA a défendu le point de vue des communes au sein de la commission de

l'économie du Grand Conseil, et relève l'importance de procéder de manière efficace, notamment au niveau de la forme, afin d'arriver ensemble au même but. Il recommande de ne pas hésiter à entreprendre des démarches ordonnées au sein du Conseil municipal avec le Conseil administratif.

En réponse aux propos de M. Lambert, M. Jaussi indique qu'il ne s'agit pas d'une démarche désordonnée mais qu'il s'agit de donner un avis concordant face à une autorité qui nous dépasse largement. Il considère que plus il y a d'habitants qui s'expriment dans la même direction, plus ces avis auront du poids. Il confirme que les CM travaillent ensemble et il encourage tous les CM à agir en tant que particuliers également.

En tant que Président de la commission Urbanisme et Transports, M. Kummer rappelle la position commune de la commission qu'elle entend transmettre d'ici l'échéance du mois de mars 2018.

- M. Richard revient sur une remarque formulée dernièrement au sein de la commission de la Sécurité concernant le problème constaté à la halte CFF du chemin de Pont-Céard et plus particulièrement du totem CFF qui n'est pas éclairé. Il déplore en effet que le passage pour piétons soit un passage à risque non éclairé depuis de nombreux mois. Une intervention auprès des CFF étant restée sans effet, il demande qu'en collaboration avec les services techniques communaux, un éclairage provisoire soit installé afin de permettre aux nombreux piétons d'être protégés.
- M. Riat souhaite également intervenir sur la problématique de la halte de Pont-Céard. Il a en effet soulevé ce problème de manque de visibilité et d'éclairage au sein de la commission Urbanisme et Transports pour les centaines de personnes qui utilisent cette halte CFF quotidiennement. Qui dit meilleure visibilité dit meilleure sécurité. Par ailleurs il serait souhaitable de repenser la problématique de la circulation au chemin de Pont-Céard. En effet, un arrêt de bus à l'endroit du totem CFF devrait autoriser une dépose-minute. Toutefois, cet arrêt se situant sur la voie de tous les véhicules, il est impensable de tolérer l'arrêt des véhicules. Il relève ainsi l'importance de revoir ce dossier afin d'avoir une halte CFF digne de ce nom.

Le CA relève la pertinence de ces propos et en prend bonne note.

M. Rothlisberger demande s'il serait possible de créer des places pour personnes à mobilité réduite à proximité de la halte de Pont-Céard afin de leur permettre d'utiliser les transports publics en toute sécurité.

Le Président remercie les CM pour leurs interventions et souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux de bonheur et de très bonnes fêtes de fin d'année.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 21h25

* * * * *